

**COMMUNE DE GUIDER : APPEL
D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE
N° 07/AONO-PU/RN/D42/C-
GDR/SCPM/CIPM /2021 DU
09/02/2021 POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE DEUX
FORAGES EQUIPES DE PMH A
GUIDER ET A BISSOLI, DANS LA
COMMUNE DE GUIDER,
DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI,
REGION DU NORD**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, exercice 2021, le Maire de la Commune de GUIDER, (Autorité Contractante), lance un Appel d'offres National Ouvert en procédure d'urgence, en vue de l'exécution des travaux de construction de deux forages équipés des PMH à GUIDER et BISSOLI, dans la Commune de GUIDER, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Études ;
- Foration ;
- Équipement et développement à l'air lift ;
- Essai de pompage simplifié par la méthode CIEH ou toute autre méthode d'essai éprouvée ($Q > 0,7 \text{ m}^3/\text{h}$) ;
- Analyse et traitement de l'eau ;
- Réalisation de la superstructure ;
- Construction de la margelle ;
- Réalisation de la dalle;
- Pose de pompe ;
- Équipement d'exhaure ;
- Désinfection des forages ;
- Labellisation ;
- Formation des comités de gestion

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 8 000 000 (Huit millions) de Francs CFA par lot.

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois.

5. Allotissement

Localité: GUIDER

- Lot 1: Construction et installation d'un forage équipé de PMH

Localité: BISSOLI

- Lot 2: Construction et installation d'un forage équipé de PMH

NB:un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à

toutes les entreprises disposant d'une expérience dans le domaine de construction des ouvrages d'hydraulique villageoise.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'exercice 2021 MINADER.

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service Communal de Passation des Marchés dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu aux jours et heures ouvrables à la Commune de GUIDER dès publication du présent avis d'appel d'offres, contre présentation d'une quittance de versement au trésor public d'une somme non remboursable de vingt mille (20 000) Francs CFA représentant les frais d'acquisition du DAO payable à la recette Municipale de Guider.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.)

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au service Communal de Passation des Marchés de GUIDER, au plus tard le 03/03/2021 à 10 heures e/devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°07/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/SCPM/CIPM 2021 DU 09/02/2021

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES EQUIPES DE PMH

A

**GUIDER ET A BISSOLI, DANS LA COMMUNE DE GUIDER, DEPARTEMENT DU
MAYO-LOUTI, REGION DU NORD,**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre administrative la caution de soumission correspondant à la somme de Cent soixante-dix mille (160 000) Francs CFA par lot, établie par une Banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°12 du DAO, et valable pendant trente (30)

jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ; conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Les chèques bancaires ou certifiés ne seront pas acceptés.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité à la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une Banque de premier ordre ou organisme financier agréé par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre sans aucun recours.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement

Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été

établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement

Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

14. Critères d'évaluation

1 Dossier Administratif incomplet ou non conforme après un délai de 48 heures

2 Fausse déclaration ou pièces falsifiées

3 Offre financière incomplète/absence d'un prix unitaire quantifié

4 Note technique inférieure à 70%

5 Absence de caution de soumission

6 Absence de la Déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Les références de l'entreprise oui/non
- La note méthodologique planning d'exécution oui/non
- Les moyens en personnel d'encadrement de l'entreprise oui/non
- Les moyens en matériel et équipement indispensable de l'entreprise oui/non
- La capacité de financement (5 000 000 FCFA) oui/non

15. Attribution

A l'issue de l'évaluation financière, le marché sera attribué au soumissionnaire ayant les offres administrative, technique recevables et conformes pour l'essentiel dont l'offre financière évaluée la moins disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de GUIDER.

Tel : 697 35 95 53/ 698 66 43 02

NB: Pour tout acte de corruption ou de mauvaises pratiques bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants: 673 205 725 / 699 370 748

GUIDER le 09 Février 2021

Le MAIRE

YOUNOUSSA BOUBA

[Télécharger le DAO](#)